LE VÉRIDIQUE

COURIER UNIVERSEL

Du 15 PRAIRIAL, an 5°. de la République française. (Samedi 3 Jun 1797, (vieux style.)

(DICERE VEREM QUID VETAT?)

Détails sur l'entrée des français à Venise. — Evacuation du port de Livourne par les français. — Troubles et déserdres dans la ville de Dijon. — Tableau de la persécution exercée contre les prêtres, depuis le commencement de la révolution — Plaintes sur le retard de paiement des employés. — Nouvelle officielle de l'insurrection de Gênes. — Rapport sur le tirage fait par le tribunal de cassation.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Tournon, n°. 1123.

Cours des changes du 14 prairial.

lien ques pour que our-

narours ansndre

effet ie le

rous

ée, les

er-

u'il

inloit cée si

en-

qui

de

es

est

de

n.

le

te

et

60

1-

,

il

ıt

Bon + 25 l. 22 l. Or fin 102 l. 10 s. Lingot d'arg. 50 l. 10 s. Piastre 5 l. 5 s. Quadruple 79 l. 7 s. Duc. d'Hol. 11 l. 6 s. Souverain 33 l. 15 82 Guinée 25 l. 2 s. Café Martinique 39 s à 40 Idem S. Dom. 37 s. à 38, Sucre d'Hamb 46 s. 48 s. Idem d'Orl. 45 s. Savon de Mars. 17 s. 6 d. Chandelle 13 s. Huile d'olive 26 31 Esprit 3 410 l. Eau-de-vie 22 d. 3001. 325 Sel 5 1.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Italie , 17 mai.

On ignore au juste les conditions que Buonaparte aura imposées à Venise; mais nous pouvons donner des détails sur la manière dont les français y sont entrés. Voici ce qu'on écrit de Venise même. à la date du 28 floréal (17 mai):

"L'aube du 27e jour de floréal (16 mai) a vu flotter le drapeau tricolor sur la place Saint-Marc. Les vénitiens, craignant les troupes esclavones qu'ils avoient appellé esà leur défense, nous firent passer des barques pour nous faciliter l'entrée; cependant, ayant trouvé seuls le moyen de s'en débarrasser, ils voulurent nous traîner en longueur. Mais, nous voyant en main des moyens suffisans, nous n'hésitâmes, et le 27 au matin nous occupions Venise et les forts environnans, au grand étonnement des babitans.

Le fait est remarquable; car notre armée est la première qui soit entrée dans Venise. Pepin seul étoit venu jusqu'au pont de Realto qui bordoit alors la ville, et qui aujourd'hui est au centre.

Le gouvernement a renoncé de lui-même à sa forme et à ses drois; une municipalité le remplace provisoirement; et c'est elle qui, dans deux jours, ira, au lieudu loge, s'unir à l'attrayante, mais dangereuse épouse de Venise. »

Au reste, quelles que soient les conventions qui pourront être faites entre la Erance et cette ancienne république, on doute qu'elle reprenne jamais ses possessions de la terre-ferme, puisqu'on y a répandu des calamations dans lesquelles on disoit au peuple que les français ne vouloient employer le droit de conquéte que pour la liberté de habitans et sous l'abri des loix, qu'on lui garantissoit sa religion, la sûreté des personnes et des propriétés, et qu'il ne seroit pas obligés de prendre les armes, attendu que les français se chargeoient de sa défense; puisque déja on y a enlevé partout les armes de la république et celles des nobles, brûlé leurs titres, et qu'on y a proclamé l'abolition de la noblesse. On doit cependant remarquer que ce ne sont pas les généraux français, mais les municipalités elles-mêmes qui ont fait publier ces proclamations révolutionnaires.

La Toscane va jouir enfin de la plénitude de sa neutralité. Les anglais ayant évacué Porto-Ferrajo, les français de leur côté, abandonnent entièrement Livourne. Leurs troupes se sont embarquées le 14 mai (25 floréal), sur douze tartanes pour passer en Corse; il ne restoit plus qu'un corps d'artilleurs dans la forteresse, qui ne devoient pas tarder à s'embarquer Le général Lavillette, commandant de la place par interim, a fait à cette occasion une proclamation qui semble annoncer de la part du grand-duc, des craintes qu'on pense généralement n'être pas sans quelque fondement. Il y est dit: « que S. A. R. extrêmem un tsatisfaite de la benne conduite de son peuple chéri de Livourne, lors de l'entrée et pendant le séjour des troupes françaises, ne doute pas qu'il ne se conduise également bien au moment où elles vont se retirer et après leur retraite, afin de mériter de plus en plus sa bienveillance. »

Cependant le retour du marquis de Manfredini , de Milan, où il a eu une conférence avec le général Buonaparte, paroît avoir beaucoup tranquillisé la cour, et l'on croit généralement que son ministre a rapporté des nouvelles satissaites.

REPUBLIQUE FRANÇAISE. PARIS, 14 prairial.

Au moment où le corps législatif s'apprête à sécher les larmes des plus innocentes et des plus malheureuses vic-times de la révolution, lorsqu'il se dispose à rendre au culte et à ses ministres toute la liberté que la constitution réclame, il ne sera pas hors de propos de crayonner ici une légère esquisse de la conduite de la France régé-nérée, à l'égard des prêtres, depuis le commencement

de la révolution.

Quand l'assemblée constituante, après avoir dépouillé le clergé, s'avisa de forcer les fonctionnaires ecclésiastiques à sanctionner, par un serment solem-nel, ses innovations très-peu orthodoxes, les raisonneurs s'échauffèrent à prouver qu'il étoit indécent pour des philosophes de tyranniser les consciences; rieurs s'amusèrent à plaisanter sur le procédé ri-dicule et contradictoire des législateurs du jour qui, connus par leur mépris pour tous les principes reli-gieux, cherchoient à s'étayer de la foi des sermens. L'assemblée laissa les plaisans rire, et les raisonneurs clabauder : elle n'écouta que la raison d'état , la seule qu'on ne dit jamais, dans les conseils par politique, et dans le public par ignorance. Il étoit en effet trèsurgent de se débarrasser de ces évêques, de ces curés investis de la confiance publique, et trop capables d'in-fluencer l'opision; il falloit garnir les villes et les villages d'aboyeurs révolutionnaires. Ce ne fut donc pas pour s'assurer de la fidélité des chefs de l'église gallicane, qu'on exigea d'eux le serment; on cût été fort embarragé, s'ils l'eussent prêté; mais c'étoit afin de pouvoir affübler d'une mitre le bonnet rouge des Gobel et des Fauchet , illustres martyrs de révolution, pour qui la fortune s'amusoit à faire du trône épiscopal le marche-pied de la guillotine.

Mais les meneurs s'apperqurent bientôt que leur coup étoit manqué. De quoi s'avisoient aussi de si grands philosophes, de s'ériger en persécuteurs, en inquisiteurs de la foi, au mépris de leurs déclamations bannales sur la tolérance! Ces pasteurs courageux qui avoient sacrifié leur fortune à leur conscience, dépouillés de tout ce qui pouvoit exciter l'envie, en étoient devenus plus respectables aux youx du public, et plus redoutables à la faction. On couroit en foule rendre hommage à ces gén-é reux confesseurs, et les intras se morfondoient dans leurs temples déserts. En vain on déchaîna la plus vile canaille contre ces fidèles sectateurs du culte antique ; en vain la rage humiliée se porta, même contre les femmes, aux plus abominables excès ; l'indignation des honnêtes gens augmentoit, et les intrus n'en étoient pas

plus fêtés.

Les jacobins, gens expéditifs et féconds en res-sources, trouvèrent bientôt un moyen prompt et sûr de faire cesser ce scandale. Débarassés de la monarchie et de la constitution qui comprimoit l'essor de leur génie, ils massacrent dans les prisons une partie de ces prêtres qu'ils appeloient réfractaires ; ceux qui s'étoient déro , bés aux poignards, ils les déportent. Les constitution nels triomphoient; mais leur joie fut courte; ce n'el pas pour eux que les jacobins avoient travaillé. Il y av des églises à piller , donc il falloit en chasser les min tres : leur serment ne les sauva pas ; la constitution éle détruite, il est clair que les constitutionnels étoient parjures. Ils avoient vendu si lâchement leur conseien que la politique des jacobins les amena sans peine dernier dégré de l'opprobre et de l'infamie, et leur avouer publiquement qu'ils n'avoient été jusques là q des imposteurs et des fourbes. De pareils scélérats me toient-ils d'être salariés par le gouvernement ? Les jac bins trouvoient donc dans leur tactique le double avan tage de so débarasser d'un tas de sonctionnaires très-on reux à leurs finances , et de faire main basse sur l'arge terie des églises ; il est vrai qu'ils en rendirent quelq chose à la république. Alors rentrent dans le néant d la révolution les avoit tirés, tous ces prélats éphémère et postiches, ces mannequins mitrés, ces nouveaux pères de l'église, élevés dans les séminaires de Bicetre, Hélas! leurs grandeurs avoient à peine eu le tems dess. vourer les douceurs de l'épiscopat! ces pontifes détronts allèrent se cacher avec une pension très-mo lique, qu'on ne paya pas long-tems, et une très-forte dose de mépri public, semblable à ces mauvais histrions qui, apre avoir défiguré sur la scène le rôle de quelque grand per sonnage, se retirent dans les coulisses, aux huées de spectateurs.

Je ne déchirerai point des plaies qui saignent encore en retraçant ces horreurs presqu'uniques dans les faste du monde, et que le témoignage même des contemps, rains pourra faire croire à peine à la postérité. Quell différence entre la persécution du dix huitième siècle et celle qu'éprouva l'église naissante! Les empereurs d Rome, voyoient dans les chrétiens des novateurs, ils sévissoient contre les ennemis de la religion de l'Empire : les despotes de la France exterminoient les apôtres du culte antique, et les soutiens de la religion de l'état; les empereurs de Rome ne devoient rien aux chrétiens; les despotes de France, gorgés des biens de l'église, obligés de nourir des prê res qu'ils avoient réduits à l'in-digence, s'acquitoient de leur dette en massacrant leurs , s'acquitoient de leur dette en massacrant leurs

créanciers.

La révolution du 9 thermidor, et la paix de la Vendée donnèrent quelque relâche au petit nombre de victimes que le glaive avoit épargné; mais l'influence que les jacobins conservoient toujours dans le corps législatif, la rage des assermentés , l'accueil que faisoient les peuples aux vénérables pasteurs sortant des prisons ou revenant de l'exil, et plus que tout le reste, la catastrophe désastreuse de vendémiaire replongea les prêtres dans de nouveaux malheurs ; le monstrueux édit du 3 brumaire rouvrit pour eux les cachots, et les agens du directoire se montrèrent dignes de succéder aux satellites de Robespierre; enfin le 14 frimaire de l'an 5, après une lutte assez vive entre les nouveaux amis de la justice, et les anciens frères de Barère et de Collot, la voix des principes parvint encore à se faire entendre.

Les jacobins avoient-ils réellement formé le dessein de détruire la religion? Cette idée qui réunit la scélératesse à l'extravagance, est parfaitement analogue à leur caractère; peut-être n'ent-ils obéi comme les bêtes réroces, qu'à l'aveugle instinct de la rage : du moins este

il vra religi plus b le feu dont citère fait p qu'in des p par le nus (de la et pl offran

Le

Pemp

leur

Aus la v

qui a cent baio les aux est ence mul jan sur

> BDE sab à fa 8 4 l'ou ave les

sait

ah q d

me

to et d P P P P P

s constitution rte; ce n'éto illé. Il y ave ser les ministrution éta els étoient de ur conscience sans peine e, et leur fijusques là que conscience se, et leur fijusques là que ce l'erats ment? Les jandouble avandouble avander les receptats ment de l'es jandouble avander l'es receptats ment les receptats ment les paragraphs de l'es pa

aires (rès-ont acres tres to transce se sur l'argentirent quelque le néant dont ats éphémères nouveaux es de Bicétre. Le tems de satifies détrônts dique, qu'on os de méprit se grand per ux huées da

ment encore, ins les fastes es contempstérité. Quello itième siècle, empereurs de ovateurs, ils gion de l'Emnt les apôtres jon de l'état; ax chrétiens; s se l'église, réduits à l'insacrant leurs

de la Vendée de victimes ence que les ps législatif, faisoient les es prisons ou a catastrophe prêtres dans lit du 3 bruses agens du er aux satelse de l'an 5, x amis de la de Collot, la entendre.

entendre.

né le dessein

unit la scélé
t analogue à

nue les bêtes

lu moins est-

il vrai que leurs fureurs n'ent servi qu'à donner à la religion un nouveau lustre; l'église gallicane est sortie plus brillante et plus pure du reuset de l'adversité; le feu de la persécution a séparé l'or d'avec le plomb vil dont l'alliage le dèshonoroit. L'envie et la haîne qu'excitèrent autrefois le luxe et la puissance du clergé, ont fait place à l'intérêt que produit le malheur, au respect qu'inspire la vertu; les déclamations et les railleries des philosophes, jadis trop accueilles, sont étenffées par les éloges et les bénédictions du peuple. Nos temples nus et dépouillés, attestant de toutes parts les ravages de la barbarie, sont devenus en quelque sorte plus saints et plus augustes, que lorsqu'ils brilleient des riches

offrances de la piété. Les prêtres qui, sur leur visage pâle et slétri, portent l'empreinte de leurs longues souffrances, semblent, de leur vivant même, v'être élevés à la gloire des martyrs. Au sein de l'indigence et de l'obserrité, ils ont trouvé la véritable grandeur et cette considération personnelle qui accompagne rarement l'éclat et l'opulence ; ils exercent sur les ames un empire plus puissant que celui des beinnettes, faut-il s'étonner s'ils font encore trembler les révolutionnaires. La vertu fut toujours redoutable aux tyrans, et le mal qu'ils ont fait aux honnêtes gens est toujours pour eex un nouveau motif de leur en faire encore. Voilà pour quoi les jacobins tourmentent encore la conscience des prêtres par des déclarations et des formules captieuses, telles qu'on en exigeoit autrefois des jansénistes. La riche contrée de la Belgique est sur-tout le theatre de cette inquisition ; car on sait que les apôtres de la montagne s'attachent spécialement à travailler cette vigne, qui en vaut bien la peine; quelle mine à exploiter ! quelle fonds inépuisable de rapines et de prilages, s'ils pouvoient parvenir à faire de ce pays une seconde Venilée! Les scènes qui sy passent tous les jours, annoncent avec quel succès l'ouvrage s'avance. Mais, disent les patriotes, nous avons dépouillés, outragés, incarcérés les prêtres; nous les avons massacrés, noyés, etc., peuvent-ils être amis de la révolution, et ne convient-il pas d'enchaîner la

malveillence par des sermens?

Insensés! si les prêtres sont des hypocrites et des scélérats, comme vous le publiez, pouvez-vous vous fier à leurs sermens? s'ils sont animés de l'esprit de l'évangile, ah! laissez là vos sermens, vos déclarations, vos formules, et repesez-vous sur la doctrine saine du Dieu guierdenne d'aimes ses envenis, et d'ahéir aux loix.

qui ordonne d'aimer ses ennemis, et d'obéir aux loix.

Les mesures révolutionnaires furent toujours condamnées par la raison et la justice, lors même qu'elles sembloient commandées par la politique et les circonstances. Aujourd'hui toute vexation est un crime inutile et dangereux. La constitution qui ne salarie, qui n'adopte aucun culte, et les tolère tous, ne connoît pas plus le prêtre catholique que le rabbin juif et le ministre protestant. La loi ne peut flétrir les prêtres catholiques par aucune marque particulière de défiance. Il est ura que les prêtres, par l'ascendant qu'ils prennent naturellement sur les esprits, auroient plus de moyens d'égarer l'opinion, s'ils en étoient capables; c'est une raison pour les surveiller, mais non pour les vexer par une odieuse inquisition.

La persécution ne feroit qu'augmenter l'estime et la conhance publique; c'est le seul bien que les tyrans ne

puissent leur ravir ; et dans cette lutte monstrueuse du despotisme contre la conscience, la gloire est toujours pour l'homine courageux qui résiste, et l'opprobre pour les persécuteurs.

Le journal officiel dément aujourd'hui deux faits importans publiés par les journalistes Poultier et Louvet. Le premier fait est relatif à de préteudus outrages exercés à Marseille contre la mère du général Buonaparte. On peut assurer, si toutefois M^{ma}. Buonaparte a eu à se plaindre de quelque mauvais traitement, « que les » anarchistes seuls en sont les auteurs. »

Le sezond fait est relatif à la mission donnée par le directoire au général Buonaparte, d'aller commander lui-même dans le Midi. Le directoire a seulement chargé Buonaparte d'envoyer un des officiers-généraux de l'armée d'Italie, prendre le commandement des troupes qui sont dens les départemens des Bouhes-du-Rhône, du Var et de Vaucluse.

Le même journal officiel confirme la nouvelle de l'insurrection de Gênes; mais il prétend que ce qu'on publie de la défaite des insurgés est moins certain.

Il assure, au reste, que les agens ou militaires français qui se trouvoient dans ce pays, ont gardé l'impartialité la plus sévère. « Les proclamations pacifiques et » loyales du ministre de la république française, ajou-» te-t-il, prouvent et notre zèle pour tout ce qui inté-» resse la trasquillité de nos alliés, et notre respect » pour l'independance des peuples. » On voit que le journaliste officiel a de la pudeur. Il

Os voit que le journaliste officiel a de la pudeur. Il n'a point parlé de notre respect pour la forme des gouvernemens de nos alliés.

Une lettre du Cap de Bonne-Espérance, en date du mois de janvier, confirme la nouvélle de la déclaration de guerre de Tipoo-Saïb aux anglais. Il ne restoit plus à cette époque de troupes anglaises au Cap, qu'environ 2,000 hommes; le reste avoit été embarqué, et étoit parti pour les Grande-Indes.

Le sang a coulé à Dijon, le 10 prairial. Un citoyen a été tué, et plusieurs autres ont été grievement blessés. La défense faite par le département, de jouer une comédie intitulée: La Pauvre Femme, a été la cause ou le prétexte de ces désordres. Nous donnerons demain des détails sur ce maineureux événemens.

CONSEIL DES CINQ-CENTS. Séance du 14.

Des citoyens du département de l'Orne, écrivent que la plupart de leurs juges sont cu malades ou aveugles, ou ne savent ni lire ni écrire : ils invitent donc le conseil à assujettir les candidats aux places de l'ordre judiciaire, à un examen qui prévienne désormais le danger de voir les intérêts des citoyens confiés à des hommes ineptes, et à déterminer le mode de remplacement des membres des tribunaux, qui pour cause de maladie, ou toute autre, ne peuvent remplir les fonctions auxquelles ils ont été appellés.

Un membre: Cette pétition est contraire à la constiution; vous ne pouvez enlever au peuple les magistrats qu'il a choisis; il est malheureux qu'il y ait aux

tant d'aveugles dans les tribunaux du département de l'Orne; mais je réclame l'ordre du jour. Adopté.

Les administrateurs du Calvados, se plaignent d'une décision du ministre des finances, qui tend à annuller la vente d'une maison nationale dans ce département; ils demandent une loi qui maintienne les acquéreurs de domaines nationaux dans leurs acquisitions.

L'ordre du jour , s'écrient plusieurs membres.

Lemoine : Vous ne pouvez passer à l'ordre du jour sans autoriser les manœuvres de la bureaucratie. Les administrateurs se plaignent d'une décision du ministre; ils sont sans force pour maintenir une vente légalement faire, qu'un ordre émané des bureaux ministériels veut annuller. Vous êtes ici la seule autorité compétente ; je demande le renvoi à une commission. Le renvoi est prononcé.

Les employés du ministère de la police générale, adressent de nouvelles réclamations contre le non-paie-

ment de leurs appointemens.

On demande le renvoi à la commission des dépenses.

Couppé (des Côtes-du-Nord) : Le renvoi est insuffisant ; vous avez déja renvoyé une foule de pétitions semblables; mais le sort des malheureux employés n'en a pas été plus adouci. Je demande que la commission soit enfin tenue de faire son rapport.

Un membre : des fonds ont été mis à la disposition des ministres pour payer les employés; il faut en connoître l'emploi, et je demande qu'il soit, à c e teffet,

envoyé un message au directoire.

Darrac : Les fonds out été mis à la disposition du gouvernement, j'en conviens; mais ils ne sont pas rentrés, parce que les agioteurs, avec lesquels il a conclu des marchés ruineux, ont épuisé les caisses des départemens qui devoient alimenter le trésor public.

On demande alors le renvoi à la commission de la sur veillance de la trésorerie, pour qu'elle recherche les causes du déficit, et du non-paiement des employés.

Après quelques débats, le renvoi est arrêté.

Les commissaires de la trésorerie écrivent qu'ils font imprimer leur réponse aux accusations qui ontété dirigées contr'eux, et prient le conseil de suspendre son jugement jusqu'à ce que leur désense lui sit été dis-

On avoit renvoyé à une commission spéciale le procèsverbal du tirage au sort parmi les membres du tribunal de cassation. Dumolard rend compte du résultat de son

Le tribunal de cassation devoit-il cette année tirer au sort? Le résultat du tirage est-il conforme au vœu de la constitution? Telles sont les deux questions que la

commission a envisagées.

Sur la première, elle a pensé que le tirage ne devoit point avoir lieu, parce que le tribunal étoit composé de membres élus par le peuple, et de membres élus par le directoire en remplacement de ceux qui n'avoient point tté nommés par les assemblées électorales dans le délai rescrit, et que des lors c'étoit aux juges choisis par le directoire à sortir, en vertu de la loi même qui avoit autorisé le directoire à les élire; car cette loi pertoit

(4) qu'il n'étoit autorisé à les nommer que jusqu'aux pres mières élections.

Sur la seconde : le résultat du tirage est-il conforme au vœu de la constitution? la commission a été encore pour la négative. Quel est en effet ce résultat? Les juges élus par le peuple, sont sortis, et ceux qui ont été nom més par le directoire, sont conservés; ainsi le directoire a encore des hommes de son choix, lorsque la constitu-tion veut que tous les juges, comme les administrateurs, soient nommés par le peuple. Et dans quel tribunal Dans le premier tribunal de la nation, dans le tribunal régulateur suprême de tous les autres.

OL

Conci

not

sub

agi

C

Le

dique

Amst

Idem

Ham

Mad.

Idem

Cadi

Iden

Gâne

Livo

Bask

Lyon

Mars

Bord

Lau

Ins.

Bon Mar

N

mir

jud

ger A

EIL

Dumolard présente en conséqu'ence un projet de résolution, portant que les deux juges nommés par le directoire, cesseront de suite leurs fonctions. Impres-

sion et ajournement.

Marchena soumet au conseil la guestion de savoir si la loi du 21 floréal, qui éloigne de Paris les étrangers, peut s'appliquer à un homme né, il est vrai, hors de France, mais qui depuis 5 ans, y jouit de tous les droits de citoyen. Renvoyé à une commission

On procède ensuite au scrutin pour la formation de la liste des candidats, parmi lesquels doit être choisi, par le conseil des anciens, un nouveau commissaire

de la comptabilité.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 11 Prairial.

On invite les membres, chargés de l'examen des résolutions sur le mode de régler les transactions entre particuliers, passées du tems du papier-monnoie, à se réunir demain dans la salle des procès-verbaux, ce qui donne lieu de croire que le rapport sera bientôt présenté.

Organe d'une commission, Bréard fait approuver une résolution, en date du 27 floréal, relative à la solde des officiers, des administrateurs, des gens de mer de toutes classes et des troupes d'artillerie de la marine. On procède, d'après la liste des candidats, envoyée par le conseil des cinq-cents, au renouvellement d'un commissaire de la trésorerie. Gaudin a obtenu 130 voix, Defermond 61, Pélet (de la Lozère) 8. Le président proclame Gaudin commissaire de la trésorerie nationale.

La séance est levée.

Séance du 12.

A la suite d'un rapport, par Bréard, on approuve une résolution, en date du 8 nivose, relative aux ra-tions de fourrages, attribuées aux officiers d'artillerie

On reprend la discussion sur la résolution du 7 nivose, concernant les salines nationales. Le conseil ordonne un nouvel ajournement.

Organe d'une commission, Rallier fait approuver uns résolution du 7 prairial, relative aux réparations des digues, ponts et canaux qui défendent la commune de Cayeux des invasions de la mer.

J. H. A. POUJADE-L.